



COMITE SYNDICAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU JEUDI 19 JUIN 2008 A 17H30

À Ouistreham, à la Grange aux Dîmes

Étaient présents :

- **Communauté d'agglomération « Caen la mer » :** Mme ABBAR, M. AUFFRET, M. BERTANI, M. BOULLAND, Mme CAILLETEAU, M. CHAZAL, M. CLET, M. COSSON, M. DAIREAUX, M. DESNYDER, M. DETERVILLE, M. DUMAINE, M. DURON, M. ESTRADE, Mme FERET, M. GASNIER, M. GILLES, M. GUILLEMIN, Mme GUILLOT, M. LAFORGE, M. LE COUTOUR, M. LE CROM, M. LECLERE, M. L'ORPHELIN, M. NOTARI, M. RAGOT, M. RODON, M. SUEUR, M. TOUZE, M. VERET, M. VEVE, M. VINOT-BATTISTONI.
- **Communauté de communes « CABALOR » :** Mme GIROUD-VIEL, Mme LEGROS, Mme FOSSE, déléguée suppléante.
- **Communauté de communes « Cœur de Nacre » :** M. CLARENCE, Mme FRANCOISE, M. MERCIER, Mme MOTTIN, M. PAILLETTE, M. YAOUANC.
- **Communauté de communes « du Cingal » :** M. CINGAL, M. COLLADO-VARGAS, Mme LE PESSEC, M. VERMEULEN.
- **Communauté de communes « Entre Bois et Marais » :** M. GARNIER, M. LORIN, Mme DEVRON, déléguée suppléante
- **Communauté de communes « Entre Thue et Mue » :** M. CALMELS, M. DUPRE, M. FLEURY, M. LAFONT.
- **Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » :** M. BOUCHARD, M. ENTFELLNER, Mme GODIER, M. LAIGNEL, M. QUILLOT.
- **Communauté de communes « Les Rives de l'Odon » :** M. MARIE, M. MICHEL, M. OGIER, M. TOSTAIN.
- **Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » :** Mme BONNEAU.
- **Communauté de communes « Val es Dunes » :** Mme ISABEL, M. LELAIT, M. PICHON.
- **Communes hors Communautés :** M. PICARD, (Délégué de Clinchamps-sur-Orne), M. BONNET (Délégué de Colleville-Montgomery), M. LOUVARD (Délégué de Fontenay le Marmion), M. LECROERE, (Délégué de Laize-la-Ville), M. FRANCOIS, (Délégué de Le Bû-sur-Rouvres), M. DESFLACHES (Délégué de May-sur-Orne), M. LEDRAN (Délégué de Ouistreham), M. GUEZET (Délégué de Ouistreham), M. DELBRUEL (Délégué de Saint-André-sur-Orne), Mme PARRET (Déléguée de Saint-Martin-de Fontenay), Mme GOUBERT (Déléguée d'Urville).

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- **Communauté d'agglomération « Caen la mer » :**
Mme DOSSOU, pouvoir à Mme FERET
M. GAUCHARD, pouvoir à M. DUMAINE
M. GOBERT, pouvoir à M. DETERVILLE
M. LE CARPENTIER pouvoir à M. VINOT-BATTISTONI
M. LEDOUX, pouvoir à M. DURON
M. LEPAREUR pouvoir à M. ESTRADE
Mme MIALON-BURGAT, pouvoir à M. GASNIER
M. PIELOT, pouvoir à Mme GUILLOT
M. PIZY, pouvoir à M. DESNYDER
M. SERARD, pouvoir à M. SUEUR
M. THOMAS, pouvoir à M. BOULLAND
- **Communauté de communes « Entre Bois et Marais » :**
M. MOKEDDEL, pouvoir à M. GARNIER
- **Communauté d'agglomération « Val es Dunes » :**
Mme PARIS, pouvoir à M. PICHON

Étaient excusés :

- **Communauté d'agglomération « CABALOR » :**
M. PAVIS
M. PAZ
Mme LEFRANCOIS,

Monsieur DURON : « Je remercie pour son accueil André LEDRAN. Chacun connaît le sens de l'hospitalité qui le caractérise.

Nous nous retrouvons avec une assemblée renouvelée, et c'est un plaisir de nous réunir dans une ville importante de la grande agglomération caennaise, dans une ville qui a dépassé maintenant les 10 000 habitants, qui est un véritable pôle urbain. Peut-être que cela transparaîtra bien ou mieux dans le futur SCoT. C'est une ville de Service, qui a su développer son activité économique avec la passerelle Transmanche, qui a beaucoup apporté. Le commerce a été redynamisé. J'ai le souvenir d'un soir de 1995, où j'étais venu ici avec François DOUBIN, Ministre du Commerce et de l'Artisanat, lors de l'inauguration de la nouvelle rue de la mer. Depuis les choses se sont encore améliorées.

On sait maintenant que cette ville est devenue une grande place nationale depuis que le Président de la République a choisi Ouistreham pour organiser une fête nationale pour célébrer la victoire et honorer les Français qui ont débarqué le 6 juin 1944.

Ouistreham est bien reliée au reste de l'agglomération, avec une deux fois deux voies, un canal, une voie express, une ligne de bus performante. On peut dire que c'est notre porte d'entrée pour les britanniques et notre porte vers la Grande-Bretagne.

C'est donc un lieu intéressant pour réfléchir à une agglomération dynamique, ouverte sur son environnement et sur l'Europe, une agglomération qui se veut conquérante. »

Monsieur LEDRAN : « C'est un plaisir de vous accueillir, comme je l'ai déjà fait avec un égal plaisir, pour la première réunion « décentralisée » de Caen-Métropole. C'est d'ailleurs peut-être avec un peu plus de plaisir, parce que j'y accueille le Président Philippe DURON, dont chacun connaît les relations amicales qui nous lient.

Je sais qu'aujourd'hui Philippe, tu fêtes ton anniversaire. Dans ton propos préliminaire tu as montré que tu connaissais bien Ouistreham. Pour enrichir tes connaissances historiques, je t'offre ce livre que j'ai eu le plaisir d'écrire avec quelques-uns sur l'Histoire de Ouistreham et en particulier de rappeler tous les événements qui s'y sont déroulés. »

Monsieur DURON : « Merci André. »

Monsieur LEDRAN : « Je vous accueille dans la Grange aux Dimes, beaucoup la connaît déjà, mais pour les nouveaux élus, je dirais que c'est un bâtiment qui témoigne de notre histoire parce que cette grange a été construite sans doute au XIII^{ème} siècle pour recueillir la dîme, impôt sur les récoltes, pour l'Abbaye-aux-Dames de Caen. Pendant très longtemps, la paroisse de Ouistreham a versé son obole à cette abbaye, nos relations étaient donc fiscales. Maintenant ces relations n'existent plus depuis la Révolution. Ce bâtiment a été vendu comme Bien National et est devenu un simple bâtiment de ferme. En 1971, mes prédécesseurs ont acheté l'ensemble de la ferme, en fort mauvais état. En 1986-88, nous avons restauré ce lieu très polyvalent, où l'on peut faire des tas de choses. L'acoustique y est excellente, plus agréable que dans certains endroits où nous sommes déjà allés. Nous pourrions à l'issue de la réunion prendre le pot de l'amitié. »

Monsieur DURON l'a rappelé, nous avons été la capitale de la France pendant une heure, puisque nous avons reçu le Président de la République, le Premier Ministre, le Gouvernement, le Président du Sénat, celui de l'Assemblée nationale. J'en suis très fier et je vous accueille avec d'autant plus de plaisir. »

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 mai 2008

Monsieur DURON : « Tous les membres du Comité Syndical ont reçu le procès-verbal de la précédente réunion. Avez-vous des observations ? »

Monsieur DURON enregistre l'accord du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvant le procès-verbal de la réunion du 16 mai 2008.

2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau

Monsieur DURON : « Depuis la réunion d'installation du Comité Syndical le 16 mai, le Bureau s'est réuni le 30 mai pour sa réunion d'installation. »

Tous les membres du Comité ont reçu un rapport très complet sur cette réunion.

J'en rappellerai simplement les grands points :

Installation du Bureau :

Sur 31 membres, 16 nouveaux élus dont 9 qui viennent de "Caen la mer".

Le principe des réunions de Bureau le vendredi matin a été maintenu.

Présentation du Syndicat Mixte et de ses modalités de fonctionnement

Tous les élus ont maintenant connaissance de la vocation du Syndicat, de ses principales missions (SCoT, Pays, Urbanisme Commercial, ...) suivi des grands dossiers d'agglomération...

Nombre d'études sont en cours et les points suivants de l'ordre du jour permettront d'y revenir.

En conclusion, un des grands enjeux du Syndicat, c'est l'affirmation de la gouvernance du territoire qui est celle de Caen-Métropole, celle du bassin de vie qui doit aller au-delà des documents d'urbanisme pour offrir de véritables réponses aux problèmes posés par les déplacements, l'habitat, le foncier, les services à la population, les équipements...et tout cela au-delà des périmètres des Intercommunalités et des Communes.

C'est d'ailleurs ce qui fait l'originalité du SCoT par rapport au SDAU. Le SDAU était avant tout un document d'urbanisme, le SCoT est un doucement stratégique qui prend en compte l'organisation spatiale du territoire mais aussi les éléments d'animation.

En conclusion, notre Syndicat peut à la fois se doter d'un projet de territoire ambitieux mais aussi participer à sa mise en œuvre.

Caen-Métropole doit apporter des réponses aux 340 000 habitants de ce territoire mais aussi à l'ensemble de nos partenaires. Car Caen-Métropole est la seule instance à pouvoir parler au nom de l'ensemble des élus de ce territoire et de la population qui y vit et qui y travaille.

Désignation des Présidents et Vice Présidents des Communes :

Nous y reviendrons tout à l'heure à l'occasion du point 4 de l'ordre du jour.

Point sur le SCoT et sur les demandes de modification du Schéma Directeur :

Nous reviendrons également sur le SCoT à l'occasion de l'intervention des représentants de l'AUCAME.

En ce qui concerne la demande de modification du Schéma Directeur :

- Le Bureau a donné son accord pour qu'une réunion soit organisée avec les Personnes Publiques associées (Etat, Région, Département, Organismes Consulaires, Viacités) en ce qui concerne la demande d'Hérouville St Clair qui vise à l'urbanisation d'une dizaine d'hectares entre la RD 226 (rocade de Colombelles) et la route de Ouistreham. Les terrains sont actuellement classés en parc urbain au Schéma Directeur.

- Sur le périmètre des communes de Colombelles, Cuverville, Hérouvillette et Escoville afin de constituer une réserve foncière de plusieurs centaines d'hectares. Ce site avait été retenu car pouvant bénéficier à la fois d'une desserte routière et ferroviaire, et de la proximité du Port de Caen.

Ce dossier va devoir être repris dans les meilleurs délais, la SEM Normandie Aménagement disposant d'ores et déjà d'un dossier.

Urbanisme Réglementaire

5 dossiers ont été examinés par le Bureau du Syndicat.

Sur les PLU arrêtés, des avis favorables ont été donnés :

- en attirant l'attention de la commune, pour le Mesnil Patry, sur la taille des parcelles fixée à 1 500 m².
- en s'interrogeant sur la faisabilité du projet de développement de la commune de Clinchamps-sur-Orne, qui s'appuie sur une déviation qui n'a fait l'objet d'aucun engagement écrit du Conseil Général.

Quant à la commune de Banneville-la-Campagne, le Bureau du Syndicat a préféré réserver son avis, dans l'attente de la réalisation de l'étude prévue par l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme concernant le projet d'urbanisation situé le long de la RD675, voie classée à grande circulation.

Un avis favorable a été donné à la révision simplifiée du PLU de Frénouville pour la réalisation d'une zone commerciale au Nord-est de la commune, le long de la RD613, ainsi qu'à la mise en compatibilité du POS de Démouville avec la Déclaration d'Utilité Publique pour la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Urbanisme Commercial

La demande d'extension de 612m² du Super U de Caen-Beaulieu, correspond en fait à un réaménagement de la coque sans extension du bâtiment.

Le projet du centre commercial « Les Rives de l'Orne » à Caen représente une surface de vente totale de 14 461 m². Il est composé de 9 moyennes surfaces et de 21 boutiques de moins de 300 m² pour 4 482 m².

A l'unanimité, le Bureau a donné un avis favorable sur ces deux dossiers qui ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la CDEC.

D'autres projets seront examinés dans les mois qui viennent. A la demande d'un certain nombre d'élus de l'agglomération, nous organiserons prochainement une réunion avec les porteurs de projets pour essayer de coordonner cette approche.

*

* *

Le point sur le Pays a été reporté, faute de temps, à la prochaine réunion de Bureau, compte tenu de l'importance de l'ordre du jour.

Voilà en résumé les principaux points abordés lors de la réunion de Bureau du 30 mai 2008.

Mes chers collègues, avez-vous des questions sur les travaux du Bureau ? Il n'y en a pas, nous allons aborder le point 3.

3. Point sur la mise en place des Commissions

Le rôle de chacune de ces commissions a été rappelé dans le rapport du Président sur le fonctionnement du Bureau.

Celui-ci a donc procédé à la désignation des Présidents et Vice Présidents.

- Commission « Lecture du Schéma Directeur et Urbanisme Réglementaire » : André LEDRAN, représentant des Communes hors Communautés, Président et Paul RAGOT, Vice-Président (C.A. « Caen la mer »)
- Commission « Urbanisme Commercial » : Xavier LE COUTOUR, Président (C.A. « Caen la mer ») et Joël BELLANGER, Vice-Président (C.D.C. « Plaine Sud de Caen »)
- Commission « Conduite du SCoT » : Colin SUEUR, Président (C.A. « Caen la mer ») et Michel MARIE, Vice-Président (C.D.C. « Les Rives de l'Odon »)
- Commission « Administration Générale » : Joëlle GIROUD-VIEL, Président (C.D.C. « CABALOR ») et Maryvonne MOTTIN, Vice-Président (C.D.C. « Cœur de Nacre »)
- Commission « Pays » : Dominique LEFRANCOIS (C.D.C. « Entre Bois et Marais », Président et Corinne FERET, Vice-Président (C.A. « Caen la mer »).

A la suite de la réunion de Bureau, un courrier a été adressé aux EPCI et aux représentants des Communes Hors EPCI afin qu'il soit procédé à la désignation des membres des commissions et que celles-ci puissent se réunir dans les meilleurs délais.

Commission « Administration Générale »

Collectivité	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
C.A Caen la mer	ABBAR Sandrine	
C.D.C. "CABALOR"	GIROUD-VIEL Joëlle	
C.D.C."Cœur de Nacre"	MOTTIN Maryvonne	
C.D.C. du Cingal		
C.D.C. "Entre Bois et Marais"	MOKEDDEL Romain	LEMONNIER Didier
C.D.C. "Entre Thue et Mue"	DUPRE Philippe	FLEURY Christian
C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"	BOUCHARD Philippe	DEGUETTE Didier
C.D.C. "Les Rives de l'Odon"		
C.D.C."Plaine Sud de Caen"	MAACHE Mohamed	CARDON Vincent
C.D.C. "Val es Dunes"		
Communes hors EPCI	GOUBERT Nicole	

Commission « Urbanisme Commercial »

Collectivité	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
C.A Caen la mer	Sandrine ABBAR	
	Bernard AUFFRET	
	Joël COSSON	
	Pierre ESTRADÉ	
	Jean-Michel GASNIER	
	Jean-Paul GAUCHARD	
	Edith GUILLOT	
	Claude LECLERE	
	Xavier LE COUTOUR	
	Pascal SERARD	
	Rodolphe THOMAS	
C.D.C. "CABALOR"		
C.D.C."Cœur de Nacre"		
C.D.C. du Cingal		
C.D.C. "Entre Bois et Marais"	LEFRANCOIS Dominique	MOKEDDEL Romain
C.D.C. "Entre Thue et Mue"	CALMELS Serge	JULIEN Francis
C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"	LAIGNEL Georges	GUILLEUX Rémy

C.D.C. "Les Rives de l'Odon"		
C.D.C."Plaine Sud de Caen"	BELLANGER Joël	ROBERT Hervé
C.D.C. "Val es Dunes"		
Communes hors EPCI	DESFLASCHES Martial	

Monsieur DURON : « Monsieur VERET est également candidat pour représenter la Communauté d'agglomération « Caen la mer » dans cette Commission. »

Commission « Lecture du Schéma Directeur et Urbanisme Réglementaire »

Collectivité	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
C.A "Caen la mer"	Sandrine ABBAR	
	Jean DAIREAUX	
	Denis DESNYDER	
	Alain LEPAREUR	
	Hélène MIALON-BURGAT	
	Jean NOTARI	
	Christian PIELOT	
	Paul RAGOT	
C.D.C. "CABALOR"		
C.D.C."Cœur de Nacre"		
C.D.C. du Cingal		
C.D.C. "Entre Bois et Marais"	DEVRON Ann	ROMAIN Joël
C.D.C. "Entre Thue et Mue"	CAVELLEC Loïc	LEMENAGER Frédéric
C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"	QUILLOT Jean-Louis	POSTEL André
C.D.C. "Les Rives de l'Odon"		
C.D.C."Plaine Sud de Caen"	BONNEAU Béatrice	MARIE Jean-Louis
C.D.C. "Val es Dunes"		
Communes hors EPCI	LEDUAN André	PARRET Catherine

Monsieur DURON : « Monsieur VERET est également candidat.

Il y a un problème, parce que l'on retrouve Sandrine ABBAR dans la Commission « Lecture du Schéma Directeur et Urbanisme Réglementaire ». On ne peut être membre que d'une seule commission, peut-être deux, mais pas plus.

Madame ABBAR : « Je ne me suis pas inscrite à toutes les Commissions, j'ai seulement numéroté mes choix par ordre de préférence pour siéger dans une Commission. »

Monsieur DURON : « Si vous ne faites pas partie de la Commission « Urbanisme Commercial, nous pourrions peut-être alors laisser à Monsieur VERET la possibilité de siéger à la Commission « Urbanisme Commercial ».

Commission « Conduite du SCoT »

Collectivité	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
C.A Caen la mer	Sandrine ABBAR	
	Pascal BLANCHETIER	
	Denis DESNYDER	
	Cécile DOSSOU	
	Gérard DUMAINE	
	Jean-Marie GUILLEMIN	
	Christian LE CROM	
	Daniel RODON	
	Colin SUEUR	
	Jean-Louis TOUZE	
	Dominique VINOT-BATTISTONI	
C.D.C."Cœur de Nacre"		
C.D.C. du Cingal		
C.D.C. "Entre Bois et Marais"	GARNIER Jean-Claude	CLIQUET Christophe
C.D.C. "Entre Thue et Mue"	LAFONT Michel	VIRLOUVET Jacques
C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"	GODIER Edith	GUEDJ Françoise
C.D.C. "Les Rives de l'Odon"		
C.D.C."Plaine Sud de Caen"	LOUESDON Gaël	JOUIN Philippe
C.D.C. "Val es Dunes"		
C.D.C. "CABALOR"		
Communes hors EPCI	DELBRUEL Christian	BONNET Robert

Monsieur L'ORPHELIN a également candidaté à cette Commission.

Commission « Pays »

Collectivité	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
C.A Caen la mer	ABBAR Sandrine	
	DETERVILLE Gilles	
	FERET Corinne	
	GUILLOT Edith	
	LEPAREUR Alain	
	VINOT-BATTISTONI Dominique	
C.D.C. "CABALOR"		
C.D.C. "Cœur de Nacre"		
C.D.C. "Entre Bois et Marais"	LEFRANCOIS Dominique	LORIN Jean-Yves
C.D.C. "Entre Thue et Mue"	FLEURY Christian	COLBERT Christian
C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"	ENTFELLNER Roger	BENOIST Jacques

C.D.C. "Les Rives de l'Odon"		
C.D.C. "Plaine Sud de Caen"	LOUESDON Gaël	BELLANGER Joël
C.D.C. "Val es Dunes"		
C.D.C. du Cingal		
Clinchamps-sur-Orne	PICARD Hubert	VOISIN Delphine
Colleville-Montgomery	BONNET Robert	RENAULT Liliane
Fontenay le Marmion	LOUVARD Henri	CAILLET Stéphane
Laize la Ville		
Le Bû-sur-Rouvres		
May-sur-Orne	DESFLACHES Martial	PAGNY Laurent
Ouistreham		
Saint André sur Orne	DELBRUEL Christian	CHERIFI Dalila
Saint Martin de Fontenay		
Soignolles		
Urville		

Monsieur L'ORPHELIN a également candidaté à cette Commission.

Je vous remercie de votre attention. Cette énumération un peu longue permettra aux Communautés et aux communes qui n'ont pas encore désigné les membres de ces commissions de leur rappeler, pour qu'elles puissent se réunir avant le 14 juillet. »

4. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au Conseil portuaire du Port de Caen-Ouistreham

Monsieur DURON : « Le nouveau Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg, dont le nom est les PNA, les Ports Normands Associés, constitué suite à la mise en œuvre du transfert de compétences au 1^{er} janvier 2007 a délibéré lors de la réunion de son Comité Syndical du 7 juin 2007, sur la composition du Conseil portuaire du Port de Caen-Ouistreham. Il en ressort que le Syndicat Mixte Caen-Métropole en est désormais membre. Vous avez reçu les compétences de ce Conseil.

Il doit par conséquent désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant sachant que la Communauté d'agglomération « Caen la mer », les communes de Caen, Blainville-sur-Orne, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville, Ouistreham et Merville-Franceville en sont également membres. Il serait bien de choisir ces délégués parmi les communes qui ont un intérêt pour le port et qui n'y sont pas. Ces communes sont au nombre de cinq : Colombelles, Bénouville, Ranville, Amfréville, Sallenelles. Il serait intéressant de désigner un représentant de la rive droite et un de la rive gauche, un de l'agglomération et l'autre hors-agglomération « Caen la mer ».

Les membres du Conseil portuaire sont informés de la situation du port et de son évolution sur le plan économique, social, technique et administratif.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Conseil portuaire du Port de Caen-Ouistreham.

Je vous propose par exemple de désigner le membre issu de Bénouville et le membre issu de Ranville.

Le Conseil portuaire est compétent pour émettre un avis sur les affaires du port qui intéressent les personnes morales et physiques concernées par son administration et notamment les usagers.

Il est en particulier obligatoirement consulté sur :

- la délimitation administrative du port et ses modifications
- le budget prévisionnel
- les tarifs et conditions d'usage des outillages des ports, les droits de port
- les projets d'opérations de travaux neufs
- les règlements particuliers de police

Je vous rappelle, pour avoir présidé ce Syndicat pendant quelques mois, que les trois collectivités qui le composent ont prévu d'engager 100 millions d'euros de travaux dans les 10 années qui viennent sur les ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg. C'est très important si l'on se réfère à ce qu'engage l'Etat (447 millions d'euros) sur les 8 ports autonomes dans les 5 ans qui viennent. L'ambition est très forte, même si elle n'atteindra pas celles des grands ports de la mer du Nord, comme Rotterdam qui va faire 1 milliard de travaux, ou les quatre premiers ports belges qui font aujourd'hui autant d'investissements que les 8 ports français. Il faut investir pour rattraper notre retard, et pas seulement sur le port, mais aussi sur les infrastructures d'accès, où se joue l'efficacité d'un port.

Sont candidats :

- Madame Monique LEGROS, en tant que titulaire
- Monsieur Alain LEPAREUR, en tant que suppléant

Monsieur DURON enregistre l'avis favorable du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désignant, pour représenter le Syndicat au sein du Conseil portuaire, Madame Monique LEGROS, titulaire et Monsieur Alain LEPAREUR, suppléant.

5. Présentation par l'AUCAME de sa « Contribution au diagnostic stratégique préalable du SCoT Caen-Métropole ». Janvier 2008

Monsieur DURON : « Je laisse maintenant la parole à Monsieur Patrice DUNY, Directeur de l'AUCAME et Monsieur DELBOS, Directeur des études, qui vont présenter la « Contribution au diagnostic stratégique préalable du SCoT Caen-Métropole » de l'Agence d'études d'urbanisme, document que vous avez reçu avec la convocation. »

*

* *

Monsieur DURON : « Je souhaite tout d'abord remercier le Président qui a commandé cette étude, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, puis Monsieur DUNY et Monsieur DELBOS. Je vous invite à faire part de vos observations.

Monsieur FLEURY : « Je souhaiterais revenir sur une carte présentant sous la forme d'un cercle violet « le futur pôle économique » au-dessus de l'échangeur du Bessin. »

Monsieur DUNY : « Il s'agit des 40 hectares situés à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. »

Monsieur DURON : « Ce document appelle de ma part un certain nombre de commentaires. Tout d'abord, dans un document stratégique comme celui-ci, vous essayez de le resituer dans son environnement. En prenant des précautions oratoires, vous nous avez présenté la « banane bleue » que Roger Brunet a illustré il y a maintenant 25 ans et qui est assez critiquée par les géographes d'aujourd'hui. Je crois que quand on approche une agglomération comme la notre, il faut se poser un certain nombre de questions et s'interroger sur sa place à différentes échelles. On peut se positionner sur la place de Caen en Europe, ça a du sens, de l'intérêt. Mais quelle la place de la périphérie de l'Europe dans le système mondial ? Avant la Première Guerre Mondiale, l'Europe se trouvait au cœur du « système monde », mais aujourd'hui, le cœur du Monde est sur les deux rives du Pacifique. Qu'est-ce que ça a comme conséquences sur tous les systèmes de production, sur tous les systèmes de décisions et qu'elle est la conséquence sur notre territoire ? Quand on parle de la mondialisation, on ne peut pas faire l'économie de cette réflexion.

La deuxième chose qui me paraît importante, est que, quand on a commencé à parler de la « banane bleue », on était dans l'optique de l'élargissement de l'Europe. Aujourd'hui l'élargissement est fait. Les échanges en Europe se font entre la partie orientale et la partie centrale, notamment Mer Noire-Mer du Nord par le Danube et le rail. Mais il y a quand même un émetteur de transports qui est considérable, qui est la péninsule ibérique. On nous parle toujours du tunnel Lyon-Turin, mais on pourra s'interroger pour savoir si c'est encore une nécessité. Je considère qu'un passage sous les Pyrénées est infiniment plus utile pour l'avenir parce que le trafic augmente six fois plus entre la France et la péninsule ibérique qu'entre la France et l'Italie. Les échanges entre la Grande-Bretagne et l'Espagne peuvent être captés ici, sur notre territoire. Vous avez d'ailleurs eu raison de dire que la trame Nord-Sud était très importante.

Avec la carte de Pascal Buléon, qui est aussi un document ancien, sur les forces centrifuges, vous nous avez présenté la question de l'organisation territoriale interrégionale. C'est un thème que nous avons évoqué à la Région, avec la réunification. Mais il ne faut pas se limiter à ce thème, puisque, comme vous nous l'avez bien montré, quand on est dans le Sud de l'Orne, c'est Le Mans et le Pays de la Loire qui sont les territoires polarisants. Quand on est à Avranches, on est dans l'attraction de Rennes. La question qu'il va falloir se poser est de savoir si l'on travaille avec eux. Il y a ici une vraie offre qui existe avec la Bretagne.

Cette région a décidé en 2004 de changer sa stratégie. Elle était dans une coopération Bretagne-Pays de Loire-Poitou-Charentes. Aujourd'hui elle la rééquilibre avec une démarche vers le Nord. Pour les Côtes d'Armor, le Finistère Nord, pour une partie de l'Ille-et-Vilaine, le regard vers le Sud n'était pas générateur de dynamisme et de croissance. Pour ces territoires, il fallait plutôt regarder vers la Basse-Normandie, vers le Pays de Galles, vers l'Irlande. La Région Bretagne a d'ailleurs investi entre 15 et 25 millions d'euros dans le rétablissement du caractère maritime du Mont-Michel, parce qu'elle a compris que c'était l'une des clés de la réorganisation et de la crédibilité de leur nouvelle politique. Ici, nous avons la possibilité de faire basculer la porte, pour qu'elle puisse s'ouvrir des deux côtés, pour que cela profite à la Normandie.

Nous avons un dernier problème qui est régional. On a parlé de la structuration de l'aire urbaine. Il y a un vrai sujet pour Caen et son agglomération, c'est le réseau urbain de la Basse-Normandie. Caen a vécu « en aspirant » la population et les activités. Les petites villes aujourd'hui sont extrêmement fragilisées. Elles n'ont aucune relation avec la Ville de Caen et l'agglomération. Et c'est peut-être là que l'on peut construire des dynamiques qui redonnent à Caen un rôle de capitale, et pas seulement une ville qui se trouve positionnée au cœur de la Basse-Normandie.

Je vous ai bien écouté, j'ai essayé de confronter ce document avec le Schéma Directeur de 1994, vous avez même évoqué des documents plus anciens. Il faut aujourd'hui que l'on aille plus loin dans nos réflexions. Tout d'abord quels sont les atouts nouveaux que l'on peut valoriser pour être dans le jeu métropolitain. On a une université, un pôle de recherche, mais ils sont de petites dimensions. Nous avons candidaté à l'appel d'offre « campus » lancé par le gouvernement. Valérie Pécresse m'a dit que non, Caen ne serait pas retenue. Ce n'est pas que le dossier n'était pas bon, mais le gouvernement veut financer des campus de plus de 40 000 étudiants.

Mais je crois que cet effet de taille n'est pas forcément le plus pertinent. Il y a dans d'autres pays des universités plus petites et infiniment plus rayonnantes et dynamiques, et je ne parle pas des universités américaines privées.

L'Agence d'urbanisme doit regarder ailleurs, faire de la comparaison, aller chercher des éléments qui peuvent nous donner les bonnes pratiques transposables pour renforcer cette fonction métropolitaine.

Un autre sujet important est celui de l'urbanisation et de l'environnement, notamment la préservation des terres agricoles. L'urbanisation de Caen est un modèle original. Jean-Marie GIRAULT disait que Caen avait enrichi tous les chefs-lieux de canton à 20 kilomètres à la ronde. La carte du réseau urbain caennais le montre bien, même s'il manque Bretteville l'Orgueilleuse, qui n'est pas chef lieu de canton, mais qui est un pôle animateur. C'est un modèle qui a été fondé sur l'espace, sur l'individualisme, qui est une caractéristique normande et l'automobile. Aujourd'hui l'individualisme existe toujours, l'espace va devenir plus rare, et l'automobile devient plus chère. Il faut que l'on gère ces paramètres et

voir comment on est capable collectivement d'imaginer un autre mode de développement. C'est le sujet le plus important dans les prochaines années.

En matière agricole, les prix des denrées agricoles deviennent tellement importants, que l'agriculture et le patrimoine foncier agricole redeviennent une richesse. Le gouvernement et les associations agricoles demandent à ce qu'on protège ces terres.

Le dernier élément que je voulais aborder est l'économie résidentielle. L'économie productive est essentielle mais il y aurait des disparités considérables si on fondait l'économie uniquement sur elle. Tout ce qui vient des transferts des retraites, des salaires des fonctionnaires et d'autres enrichissent le territoire et harmonisent la richesse sur le territoire français. Vous avez souligné le littoral avec le vieillissement de la population, le retour des séniors en province, et l'on voit que cette économie résidentielle va fortement se développer. Simplement, elle a besoin de prendre en compte une valorisation et la création de services.

Je ne vais pas prolonger mon propos et je vais laisser la parole à Monsieur le Président de l'AUCAME, Vice-Président du Syndicat. »

Monsieur SUEUR : « Suite aux propos de fond de Monsieur le Président, je voulais simplement rappeler la forme dans laquelle il faut nous inscrire. Il est impératif que nous nous dotions de ce document stratégique, le SCoT avant décembre 2010. Quand nous avons fait le retro planning, nous étions censés avoir approuvé, sinon validé la première forme de diagnostic à l'automne dernier. Notre objectif est de combler ce retard de quelques mois et de pouvoir valider ces éléments de diagnostic lors du prochain Comité Syndical le 10 juillet. C'est bien l'objet de la présentation d'aujourd'hui.

Pour resituer les différents acteurs, il y a notre Syndicat, Caen-Métropole, que l'on appelle souvent improprement le SCoT, puisque celui-ci est un document. Caen-Métropole, c'est lui le maître d'ouvrage, c'est lui qui pilote les travaux qui nous amèneront à valider le document final. Et puis il y a l'Agence d'études d'urbanisme qui réalise pour nous les études, on peut dire qu'ils sont les maîtres d'œuvre de ces études. Le SCoT a été prescrit en 2004, l'Agence s'est mise au travail fin 2006, au moment de sa mise en place. Les documents qui sortent de l'Agence sont estampillés AUCAME, ce sont des supports de réflexion, d'interrogations. Le premier Président, Monsieur VINOT-BATTISTONI a voulu que ce document stratégique soit déjà une première évaluation de toutes les données statistiques, de diagnostic, discutées au cours des Ateliers. Des choses importantes avaient été abordées, mais de façon sectorielle. Il nous appartient aujourd'hui de faire une première synthèse de ces études, une synthèse qualitative, afin qu'à travers ce diagnostic, on puisse engager dès l'automne prochain des études de prospectives, de développement futurs. Nous devons nous approprier le document qui nous a été présenté, le débat de fond doit avoir lieu.

La réunion de Bureau qui doit se tenir le vendredi 27 juin prochain nous permettra d'arrêter un document qui sera présenté au Comité Syndical du 10 juillet. Entre deux, nous avons le temps de faire remonter un certain nombre de réflexions. Quand on élabore un diagnostic, on n'est pas tout seul, puisque des partenaires sont associés à l'élaboration de ce SCoT, en particulier l'Etat, le Syndicat ayant déjà soumis à ses Services le document stratégique. L'Etat s'est un peu exprimé auprès de l'AUCAME et du Syndicat, certes, pendant la période électorale, assez peu propice pour des élus pour en discuter.

Nous avons un petit mois pour faire cette synthèse et nous retrouvons les services de l'Etat pour une réunion en début de semaine prochaine afin qu'on puisse avec le Directeur de l'Agence et le Directeur du Syndicat faire une synthèse la plus pertinente possible.

Je vous remercie de votre attention, je voulais resituer l'élaboration du SCoT dans sa forme et sa mécanique. »

Monsieur VERET : « Je vous remercie. Je veux ajouter deux questionnements. Je suis sensible à la qualité de l'exposé qui nous a été présenté et à l'intérêt des commentaires que vous avez apporté, Monsieur le Président.

Nous sommes face à des enjeux considérables sur le modèle de développement, en particulier sur l'habitat, sur les transports, sur l'agriculture.

Est-ce qu'on n'est pas devant des enjeux d'une urgence plus grande que ce qu'on croit et que ce qu'il est de bon ton de penser du fait de la crise du pétrole ? Ce qui apparaît aujourd'hui comme des choix ne le seront peut-être plus demain. Quand certains de nos concitoyens ont acheté un pavillon pour loger leur famille, mais un peu loin, ils vont se retrouver dans des situations impossibles dans les mois et années qui viennent en termes de déplacements. On ne pourra pas les empêcher de se loger et d'aller au travail.

Il faudrait avoir des enjeux plus aigus que des choix de fond uniquement, qui vont nous obliger à réfléchir sur les solutions pour un nouveau modèle de développement en rapprochant l'habitat du travail, sur le fait de développer le transport collectif, en partant peut-être de l'existant et de l'équipement ferroviaire, de façon volontariste. Le boulevard Weygand, c'est l'emprise de l'ancienne voie ferrée pour aller à Courseulles. Est-ce que ce n'est pas une voie ferrée qu'il faut faire aujourd'hui. Une autre voie ferrée allait de la gare de Caen à Ranville, on aurait pu la prolonger jusqu'à Ouistreham et on l'a démantelé dans les années qui nous ont précédés. N'était-ce pas une erreur majeure ? Je pose la question aujourd'hui.

Mon autre remarque concerne la fonction maritime, et je fais partie de ceux qui y sont très sensibles et qui pensent qu'il faut la revaloriser. Une de ces dimensions n'est-elle pas le fait que nous sommes une région transfrontalière ? On pense souvent dans ce cas à l'Alsace, au Midi-Pyrénées, mais pas souvent à la Basse-Normandie. Cela serait de nature sûrement à revaloriser notre position européenne et maritime par les relations avec la Grande-Bretagne.

Je vous remercie.

Monsieur DURON : « Je pourrais discuter longtemps de ces thèmes de « transfrontaliarité » et de voies ferrées, mais la correction nous rappelle à nos invités parisiens.

6. Présentation du diagnostic et de la stratégie de l'étude sur les « Services à la population dans le Pays de Caen » par les bureaux d'études Nouveaux Territoires Consultants et AnaTer

Monsieur DURON : « Je laisse donc la parole à Monsieur Daniel Charlou du bureau d'études Nouveaux Territoires Consultants et Monsieur Jérôme Rollinat du bureau d'études AnaTer pour la présentation de l'étude « Services à la population » dans le Pays de Caen, qui vous est distribuée » (en P.J. pour les élus n'ayant pu participer à la réunion).

*

* *

Monsieur DURON : « Je vous remercie beaucoup pour cette étude intéressante. Il faudra peut-être que d'autres éléments soient mis en perspective avec l'étude, tout d'abord les moyens opérationnels de lancer ces projets et les coûts sociaux et budgétaires. Nos perspectives budgétaires dans les communes et intercommunalités ne sont pas forcément optimistes. »

Madame FERET : « Peut-être une remarque sur votre présentation, puisqu'il me semblait qu'il manquait un volet, un objectif ou un axe de réflexion sur l'aspect économique. Les services aux personnes passent par une démarche économique, notamment au travers des structures d'économie solidaire, qui pour moi se situent plus dans le développement économique que dans une approche uniquement sociale ou d'insertion. Il existe des structures, et l'on pourrait aider d'autres à se développer.

Vous avez évoqué le problème de la transmission du commerce de proximité, la nécessité de maintenir ces activités dans les zones périurbaines ou rurales, mais je crois aussi que l'on doit être attentif à ce qui se passe au niveau de l'artisanat, quelque soit leur domaine d'activités, parce que là aussi, c'est un maillage du territoire. La reprise-transmission en ce qui les concerne est aussi difficile sinon plus que le commerce de proximité. On doit les intégrer aux services à la population.

Monsieur LEDRAN : « C'est une étude intéressante, partie au départ d'un atelier qui avait fait l'inventaire des équipements. J'avais souligné le fait que les équipements n'étaient pas tout en mettant l'accent sur le rôle considérable que joue la vie associative dans la pratique de beaucoup d'activités.

L'étude répond à cet objectif, mais ce que nous pouvons voir, c'est ce qui existe. Il serait intéressant de voir en négatif, en creux, ce sur lequel il faudrait apporter un soin particulier pour compléter. C'est un objectif important à l'échelle du Pays, de faire en sorte qu'il y ait une homogénéité dans l'accès aux services dans l'ensemble du territoire. J'ai, d'ailleurs, souvent réclamé une sectorisation des territoires. Il ne suffit pas de dire qu'il y a 100 médecins dans Caen-Métropole, encore faut-il savoir s'il y en a partout.

Il faudrait que cette étude puisse être suivie, en mettant par exemple en place un observatoire au sein de l'AUCAME, pour connaître l'évolution en positif mais aussi peut-être en négatif. »

Monsieur DUPRE : « Mon école ne figure pas sur la carte. »

Monsieur DURON : « Laissons la parole à Monsieur DUPRE. »

Monsieur DUPRE : « Peut-être est-ce dans le dossier, mais il me semble qu'on n'a pas vu la part des politiques qui sont communales et celles qui sont intercommunales. »

Monsieur CHARLOU : « Nous avons essayé de le faire. »

Monsieur DUPRE : « Ce n'est pas un reproche. »

Monsieur CHARLOU : « Je comprends, votre remarque est très pertinente. Les situations sont très contrastées d'un territoire à l'autre. Au bout d'un moment, on se retrouve avec une telle richesse d'informations, que cela devient très difficile à cartographier.

De plus, les choses sont en forte évolution. En ce qui concerne par exemple les équipements sportifs et culturels, il y a un frémissement dans la définition des nouvelles compétences des intercommunalités d'inclure un certain nombre d'équipements soit de projet, soit d'équipements existants au titre de l'intérêt communautaire.

Nous sommes partis sur de l'analyse territoriale et l'on incite énormément, lorsqu'on parle de l'exigence territoriale, sur le fait que le portage intercommunal, pas forcément communautaire, doit être aussi une des exigences que pourrait porter le Pays de Caen, pour aller vers une approche par bassin de vie. Finalement, si l'on reconnaît les pôles secondaires, cela veut dire que ce doit être des équipements d'un rayonnement intercommunal, donc d'un portage intercommunal. »

Monsieur DURON : « Je vous remercie. »

7. Questions diverses :

Monsieur DURON : « Avez-vous des questions diverses ? Puisqu'il n'y en pas, Monsieur LEDRAN vous invite, pour clore cette réunion, au pot de l'amitié. »

Le Président

Philippe DURON